

# CONSEILLENZ LA CLIENTÈLE DES EXPLOITANTS AGRICOLES - DIGITAL ENCADRÉ



AAA803E

19h30 dont 1h d'encadrement 550,00 €<sup>HT</sup>

## Objectifs

Appréhender les savoirs nécessaires pour présenter une offre commerciale adaptée aux besoins des exploitants agricoles

### Profil Stagiaire(s)

Conseillers clientèle souhaitant s'initier aux règles juridiques et comptables du monde agricole pour pouvoir proposer des services à destination des exploitants agricoles

### Profil animateur(s)

Professionnels du secteur financier, troisième cycle juridique, droit du patrimoine

### Concepteur des modules

Spécialiste de la modalité de formation à distance

## Contactez-nous

Conseiller formation  
09 88 66 10 00  
inscriptions@demofr



## MODULES

### L'environnement juridique de l'activité agricole

Les règles juridiques qui encadrent les activités agricoles se sont multipliées depuis les premiers principes posés par le Code civil : l'intervention croissante de l'État et de l'Union européenne au cours des dernières décennies ont généré une véritable inflation législative et réglementaire.

### L'activité agricole dans le contexte des politiques européennes et françaises

Depuis la mise en place de la Politique agricole commune (PAC), de nombreux bouleversements économiques sont intervenus. Les objectifs initiaux de la PAC ont évolué au fil du temps, notamment au gré de l'élargissement de l'Union européenne.

### L'activité agricole dans le contexte environnemental

L'agriculture est au centre des mesures environnementales dans les décisions prises par les pouvoirs publics. Cette position nationale résulte de la reconnaissance de la nécessité d'agir pour l'environnement, de la position communautaire, de la pression des consommateurs.

### L'agriculture française dans son contexte institutionnel

Tout en maintenant le caractère individuel de leur activité, les agriculteurs se sont regroupés afin de répondre collectivement aux enjeux et évolutions de leur activité. Cette évolution a abouti à la construction d'une organisation administrative et professionnelle structurée.

### Approche des modes de valorisation des exploitations agricoles et foncières

Comment estimer la valeur d'une exploitation agricole ? D'une forêt ? Plusieurs méthodes sont utilisées selon la nature de l'exploitation. En outre, plusieurs critères entrent en ligne de compte selon l'objectif de cette estimation : vente, bail, détermination d'une base d'imposition...

### Les conditions d'exercice des agriculteurs

Une liste d'activités agricoles en augmentation constante, des modalités multiples d'exercice de l'activité... L'agriculture est aujourd'hui un secteur d'activité complexe, au cœur de l'actualité économique, juridique ou environnementale.

### Agriculture : gérer le foncier et le bâti nécessaire à l'exploitation

La législation des baux ruraux ou la constitution d'un GFA permet au propriétaire ou à l'exploitant d'identifier des solutions de gestion du foncier adaptées à ses objectifs.



AAA803E

19h30 dont 1h d'encadrement 550,00 €<sup>HT</sup>

## Identifier les principaux modes d'exercice de l'activité agricole

Traditionnellement, l'exploitant agricole exerce en individuel. Les mutations économiques, les obligations légales et réglementaires de plus en plus importantes et le nombre croissant des transmissions ont cependant favorisé le développement des exploitations sous forme sociétaire.

## Les formes sociétaires moins courantes en agriculture

À côté de l'exploitation individuelle qui reste prépondérante dans notre pays, des EARL et GAEC, on trouve d'autres formes sociétaires moins utilisées. Ainsi, les coopératives ou GIE agricoles permettent de mutualiser les coûts en gardant une complète autonomie de gestion.

## Exploitation agricole : intérêt du Groupement Foncier Agricole

Le Groupement Foncier Agricole (GFA) a été créé pour répondre à des attentes bien précises : par exemple, la mise en commun du foncier ou encore la création ou la conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles.

Comment cette structure est-elle constituée ? Comment s'effectuent les apports des associés ? Comment se prennent les décisions ?

## Le régime social et fiscal du Groupement Foncier Agricole

Malgré des règles communes, les deux formes principales de Groupement foncier agricole (GFA) - GFA donnant à bail et GFA exploitant direct - ont chacun leurs règles spécifiques, que ce soit au niveau de la vie interne du groupement ou de son régime fiscal et social : parts sociales, cession des parts, transmission à titre gratuit et ISF.

Quelles sont leurs particularités ?

## Connaître les différentes formes d'imposition du professionnel

Les professionnels sont soumis à une imposition sur leur revenu. Il existe différentes catégories d'imposition en fonction de la nature de leur activité. Ces catégories peuvent être des Bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des Bénéfices non commerciaux (BNC) ou des bénéfices agricoles.

## Les bénéfices agricoles et la TVA agricole

Les activités agricoles sont imposables selon le régime des bénéfices agricoles. Elles sont, en outre, soumises à la TVA selon le régime simplifié agricole (RSA).

## Les régimes d'imposition des bénéfices agricoles

Les régimes d'imposition des bénéfices agricoles sont liés au montant des recettes agricoles. Ils concernent des personnes et activités imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

## La fiscalité des sociétés agricoles

Les groupements et sociétés agricoles relevant de l'impôt sur le revenu ont un statut fiscal similaire aux autres sociétés. On peut distinguer les formes sociétaires relevant de l'impôt sur le revenu, des formes sociétaires relevant de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice imposable réalisé par ces groupements de sociétés conditionne les formes d'impositions retenues.

Comment déterminer les régimes fiscaux des groupements et sociétés agricoles ? Quels sont les principes d'imposition des bénéfices de ces sociétés ?

## La situation de la famille et des héritiers des agriculteurs

Conjoint, concubin, partenaire pacsé, autres membres de la famille, héritiers... Il est toujours difficile de connaître précisément le statut et la place de chacun dans la structure agricole. De plus, que se passe-t-il en cas de décès de l'exploitant agricole ?

## Pérennité de l'entreprise agricole au décès de l'exploitant

Compte tenu du caractère souvent familial de l'exploitation agricole, la transmission du patrimoine de l'agriculteur prend une dimension particulière.

La coexistence du droit commun avec les règles spécifiques du droit rural plaide pour une transmission préparée avec soin pour garantir la pérennité de l'exploitation.



AAA803E

19h30 dont 1h d'encadrement 550,00 €<sup>HT</sup>

## **Préparer la transmission de l'exploitation agricole**

Garantir la pérennité de l'exploitation passe nécessairement par une préparation minutieuse de la transmission de l'exploitation agricole.

## **L'approche fiscale de la transmission de l'entreprise agricole**

Préparer la transmission de l'exploitation agricole revient naturellement aussi à anticiper les droits que les héritiers vont devoir acquitter. Diverses stratégies peuvent être envisagées qui visent à réduire la facture fiscale.

## **Connaître les principes généraux de la protection sociale agricole et les retraites agricoles**

La protection sociale agricole relève de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui assure la gestion de six régimes autonomes, adaptés à la nature de l'activité agricole dans l'acte de production même ou dans les activités venant en prolongement de l'activité de production.

## **Connaître les cotisations sociales des salariés et des non-salariés agricoles**

Les exploitants agricoles sont affiliés au régime de protection sociale des salariés ou non salariés agricoles selon leur statut.

Les caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) gèrent le régime tant des salariés que des non-salariés agricoles.

## **Qu'est-ce que le « Madelin Agricole » ?**

Les exploitants agricoles non salariés peuvent bénéficier du dispositif de retraite supplémentaire par capitalisation dit « Loi Madelin » comme les autres travailleurs indépendants. Le dispositif a ainsi été adapté au contexte de l'activité agricole et présente quelques spécificités.

## **Financer l'activité agricole : découvrir l'exploitation et analyser son bilan**

Pour limiter les risques bancaires, il est primordial de comprendre les spécificités du fonctionnement d'une exploitation agricole et de ses productions afin d'en déterminer ses besoins et de financer à bon escient.

## **La comptabilité agricole et le bilan**

Les entreprises agricoles sont soumises à des obligations comptables dépendantes de leur mode d'exploitation.

Le plan comptable général agricole (PCGA) adapte les règles comptables aux spécificités du monde agricole.

## **Le compte de résultat et l'annexe agricoles et les documents de synthèse**

Les entreprises agricoles sont soumises à des obligations comptables dépendantes de leur mode d'exploitation.

Le plan comptable général agricole (PCGA) adapte les règles comptables aux spécificités du monde agricole.

## **Financer l'activité agricole : quel prêt pour quel objet ?**

Les besoins de financement de l'exploitation agricole sont multiples : nécessité d'investir dans des équipements très onéreux, besoin de trésorerie... Les durées de financement doivent être en adéquation avec l'objet du financement.

## **Le parcours à l'installation des jeunes agriculteurs**

Pour le jeune agriculteur, le parcours d'installation est synonyme d'un long périple administratif précédant son installation. Le non-respect de certaines étapes peut avoir des conséquences financières, voire remettre en cause l'aboutissement du projet.

## **Le financement et les aides aux jeunes agriculteurs**

Financer une installation agricole est une occasion privilégiée de construire une relation pérenne entre le futur exploitant et son banquier. Le porteur de projet doit avoir le souci de bénéficier au mieux des aides publiques et de développer son activité grâce à un financement adéquat.



AAA803E

19h30 dont 1h d'encadrement 550,00 €<sup>HT</sup>

## Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

## Méthode pédagogique

Acquérir les connaissances indispensables pour répondre aux problématiques de la clientèle agricole